

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DELICE HOLDING – DH – SA**

Immeuble « JOUMANA », la Zone d'Activité Kheïreddine, la Goulette 2060 - Tunis.

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING – SA- « DH » informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la société se tiendra **le jeudi 02 juin 2022 à 10 heures à distance**, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée ;
2. Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé ;
3. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés ;
4. Approbation des conventions réglementées ;
5. Affectation du résultat ;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Renouvellement du mandat de l'Administrateur Indépendant ;
8. Renouvellement du mandat de l'Administrateur représentant les Actionnaires minoritaires ;
9. Nomination des Administrateurs ;
10. Nomination d'un deuxième Administrateur Indépendant ;
11. Nomination des Commissaires aux comptes ;
12. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;
13. Rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne ;
14. Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales ;
15. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

**Observation :**

La société DELICE HOLDING – SA- « DH » incite ses actionnaires à privilégier leurs participations via un vote exprimé par correspondance (signature légalisée) ou par procuration à donner au Président de l'Assemblée.

Un formulaire de vote par correspondance et un modèle de procuration sont téléchargeables via le site web <http://www.delice.tn/> (rubrique investisseurs) à partir du 18 mai 2022.

Le formulaire de vote signé et légalisé ainsi que la procuration doivent être envoyés à l'adresse suivante [Investisseurs@groupedelice.com.tn](mailto:Investisseurs@groupedelice.com.tn) au plus tard Un (1) jour avant la tenue de l'Assemblée accompagnés de l'attestation de propriété d'actions.

Les actionnaires composants le Bureau de l'Assemblée, les actionnaires ayant voté par correspondance et les actionnaires ayant donné procuration au Président de l'Assemblée seront comptés comme étant présents à l'Assemblée.

Les actionnaires ci-dessus cités seront comptés comme étant présents à l'Assemblée même s'ils ne se manifesteront pas lors de la visioconférence.

Le comptage du quorum et des votes ainsi que le déroulement des travaux de l'Assemblée se feront en présence d'un huissier de justice.

Pour pouvoir participer à la réunion de l'Assemblée Générale, les actionnaires, sont invités à communiquer leurs adresses mails pour pouvoir recevoir des invitations et ce au plus tard Cinq (05) jours avant la tenue de l'Assemblée à l'adresse suivante : [Investisseurs@groupedelice.com.tn](mailto:Investisseurs@groupedelice.com.tn)

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 juin 2022, seront disponible en ligne, en consultation et téléchargeable sur le lien suivant : <http://www.delice.tn/> (rubrique investisseurs) à partir du 18 mai 2022.

Les actionnaires peuvent transmettre des questions ou formuler des observations relatives aux documents et informations mis à leur disposition à l'adresse électronique : [Investisseurs@groupedelice.com.tn](mailto:Investisseurs@groupedelice.com.tn) , au plus tard le troisième (3ème) jour précédant la date de l'Assemblée Générale.

Les questions reçues ayant une incidence sur les décisions de vote donneront lieu à une réponse électronique Deux (2) jours avant la tenue de l'Assemblée ; Les autres questions reçues donneront lieu à une réponse au cours de l'Assemblée.

Lors de l'Assemblée, les actionnaires assistant via visioconférence, peuvent poser des questions écrites et/ou orales. Les réponses à ces questions seront prévues avant le passage au vote.

Les actionnaires peuvent transmettre des questions aux commissaires aux comptes, de la Société sur les adresses indiquées ci-dessous, au sujet des documents et informations mises à leurs dispositions au plus tard le troisième (3ème) jour précédant la date de l'Assemblée :

Cabinet Finor (Représenté par Mr Karim DEROUICHE) : [karim.derouiche@finor.com.tn](mailto:karim.derouiche@finor.com.tn)  
Cabinet Deloitte (Représenté par Mr Mohamed LOUZIR) : [mlouzir@deloitte.tn](mailto:mlouzir@deloitte.tn)

Les questions écrites ou les observations adressées aux Commissaires aux comptes feront l'objet soit d'une réponse orale instantanée de leur part, soit d'une réponse écrite dont lecture sera faite séance tenante par le président de séance.